



Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROLONGATION DE L'ENQUETE

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DES
PLU DES COMMUNES DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX, SAINT-EGREVE, ECHIROLLES ET GRENOBLE
CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE L'A480 ET DE L'ECHANGEUR DU RONDEAU DANS LA TRAVERSEE DE GRENOBLE
PAR LA SOCIETE AREA ET LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)
AUVERGNE-RHONE-ALPES SUR LES COMMUNES D'ECHIROLLES, GRENOBLE, SAINT-EGREVE, SAINT-MARTIN-LE-VINOUX, SEYSSINET-
PARISSET, SASSENAGE, SEYSSINS ET FONTAINE**

Par arrêté préfectoral du 25 octobre 2017 et par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 l'enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de **39 jours**, prescrite initialement du **lundi 20 novembre 2017 au jeudi 28 décembre 2017 est prolongée d'une durée de 15 jours jusqu'au vendredi 12 janvier 2018 (clôture de l'enquête à 17h00)**.

Ce projet concerne la réalisation de :

- l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A480 entre la bifurcation A48/A480/RN481 et l'échangeur du Rondeau, sous maîtrise d'ouvrage de la société AREA ;
- l'aménagement de l'échangeur du Rondeau sous maîtrise d'ouvrage de l'État (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) représenté par le préfet de région Auvergne Rhône-Alpes et déléguée localement à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Auvergne Rhône-Alpes) : il comprend le réaménagement de la RN87, dénommée Rcade Sud entre l'échangeur du Rondeau et le diffuseur des États Généraux.

Au terme de la procédure, le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la déclaration d'utilité publique concernant l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau dans la traversée de Grenoble et emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Saint-Martin-le Vinoux, Saint-Egrève, Echirolles et Grenoble.

Sont désignés en qualité de commissaires enquêteurs titulaires de cette enquête :

- M. Bernard Cohen, proviseur retraité, président de la commission d'enquête
- M. Alain Chemarin, ingénieur France Télécom retraité,
- M. Bernard Privat, évaluateur à France Domaine retraité.

En cas d'empêchement de l'un des membres de la commission d'enquête, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- **sur support papier**, en mairies de **Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Égrève, Echirolles, Grenoble (siège de l'enquête), Seyssinet-Pariset, Sassenage, Seyssins et Fontaine aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies**. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commission d'enquête ;
- **sur internet à l'adresse suivante** : www.isere.gouv.fr – onglet publications – rubrique Mises à disposition – Consultations et enquêtes publiques – sous-rubrique Enquêtes publiques.
- **sur un poste informatique**, en mairies de Saint-Égrève, Sassenage, Fontaine, Grenoble et Echirolles, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis à la commission d'enquête à l'adresse électronique suivante :

enquetepubliquea480rondeau@orange.fr.

Ces observations seront jointes au registre d'enquête de la mairie de Grenoble et seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;

Le dossier d'enquête publique comprend notamment les évaluations environnementales des mises en compatibilité des documents d'urbanisme, une étude d'impact et son résumé non technique, les avis émis dans le cadre du processus de l'évaluation environnementale (autorité environnementale, collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet) ainsi que l'information sur la consultation des collectivités (commune de Fontaine).

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale en mairie de Grenoble, siège de l'enquête à :

M. le président de la commission d'enquête
Enquête publique «Aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau »
Mairie de Grenoble
11 boulevard Jean pain,
CS 91066
38021 Grenoble cedex 1

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les communes concernées sont : Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Égrève, Echirolles, Grenoble, Seyssinet-Pariset, Sassenage, Seyssins et Fontaine.

Un ou plusieurs commissaires enquêteurs recevra (ont) les observations du public à :

Mairie de Saint-Martin-le-Vinoux

lundi 20 novembre 2017 de 9h00 à 12h00

vendredi 8 décembre 2017 de 14h00 à 17h00

Mairie de Saint-Égrève

mardi 21 novembre 2017 de 9h00 à 12h00

jeudi 14 décembre 2017 de 16h00 à 19h00

Mairie d'Echirolles

samedi 25 novembre 2017 de 9h00 à 12h00

vendredi 15 décembre 2017 de 14h00 à 17h00

Mairie de Grenoble

mardi 5 décembre 2017 de 11h00 à 14h00

jeudi 21 décembre 2017 de 9h00 à 12h00

jeudi 28 décembre 2017 de 13h00 à 16h00

**En mairie de Grenoble, une permanence complémentaire aura lieu le :
vendredi 12 janvier 2018 de 14h00 à 17h00**

Mairie de Seyssinet-Pariset

mardi 28 novembre 2017 de 9h00 à 12h00

Mairie de Sassenage

mercredi 29 novembre 2017 de 14h00 à 17h00

Mairie de Seyssins

lundi 18 décembre 2017 de 9h00 à 12h00

Mairie de Fontaine

lundi 11 décembre 2017 de 16h00 à 19h00

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, en mairies de Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Égrève, Echirolles, Grenoble, Seyssinet-Pariset, Sassenage, Seyssins et Fontaine, au siège d'AREA et à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique) et sur internet à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les autorités responsables du projet, auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont :

- la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / Service Mobilité Aménagement Paysages / Pôle Opérationnel Est - courriel : map.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.fr, joignable au numéro de téléphone suivant : 04.26.28.63.74.

- APRR / AREA / Direction de l'innovation, de la construction et du développement - courriel : a480-area@aprr.fr, joignable au numéro de téléphone suivant : 04.72.60.11.00.